



COMMISSION BANCAIRE
DE
L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DE
LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Libreville, session ordinaire du 20 mars 2025

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'est réunie en session ordinaire le 20 mars 2025 à Libreville, République Gabonaise, sous la présidence de **Monsieur Yvon SANA BANGUI**, son Président statutaire et Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Au cours de cette session, la COBAC a pris acte de l'évolution de la situation du système bancaire, du secteur de la microfinance et du secteur des établissements de paiement de la CEMAC au 31 décembre 2024.

Les indicateurs d'activité du secteur bancaire continuent de progresser, avec un total agrégé des bilans des banques de la CEMAC s'établissant à 24 967 milliards de FCFA, soit une hausse de 11,5 % en glissement annuel. Il en est de même des dépôts de la clientèle qui augmentent de 1 364 milliards de FCFA (+8,2 %) et des crédits bruts en augmentation de 759 milliards de FCFA (+6,5 %). La trésorerie globale des banques s'établit à 8 245 milliards de FCFA, en hausse de 10,2 %.

Le total agrégé des bilans des établissements financiers se situe à 537 milliards de FCFA, en hausse de 8 %. Les crédits bruts ressortent à 350,5 milliards de FCFA, soit une progression de 13 %. L'excédent de trésorerie s'établit à 210 milliards de FCFA, soit une hausse de 11,3%.

Concernant le secteur de la microfinance, les indicateurs d'activité reflètent un accroissement du total agrégé des bilans des établissements de microfinance (EMF) s'établissant à 2 061 milliards de FCFA, soit une progression de 5,9 %. Les dépôts collectés sont en hausse de 1,8 %, ressortant à 1 515 milliards de FCFA et les crédits bruts à la clientèle suivent également une tendance haussière (+9 %), ressortant à 1 039 milliards de FCFA. Enfin, la trésorerie nette a évolué favorablement de 8 %, se situant à 743 milliards de FCFA.

S'agissant du secteur des établissements de paiement, le total agrégé des bilans des sept établissements de paiement agréés de la CEMAC s'établit à 652,9 milliards de FCFA, soit une croissance annuelle de + 30,4 %. Les fonds reçus de la clientèle pour la fourniture de services de paiement s'élèvent à 453,9 milliards de FCFA (+22,3%). Ils dégagent une trésorerie nette de 575,5 milliards de FCFA (+28,6%). En termes de flux, 1 732 millions d'opérations de paiement ont été effectuées par ces établissements en 2024, pour une moyenne mensuelle en valeur de 2 594 milliards de FCFA (+18 %).

Handwritten signatures and initials in blue ink.

Par ailleurs, suite à l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du règlement n°01/24/CEMAC/UMAC/COBAC portant agrément unique des établissements de crédit dans la CEMAC, la Commission Bancaire a adopté le texte d'application permettant aux établissements de crédit agréés d'étendre leurs activités, sous forme de succursales, dans tous les pays de la CEMAC.

Elle a également arrêté la liste des établissements de crédit d'importance systémique, pour l'année 2025.

Enfin, la Commission Bancaire a autorisé un établissement de crédit à exercer l'activité de finance islamique, portant à trois (03) le nombre de fenêtres islamiques autorisées dans le secteur bancaire de la CEMAC. *u om*

Pour la Commission Bancaire,

Le Président,



Yvon SANA BANGUI